



# Trophées EDF Solidarité au cœur des régions

---

en soutien à des projets de  
prévention et de lutte contre  
la précarité énergétique



## EDF, acteur engagé depuis plus de 30 ans contre la précarité énergétique

EDF est engagée depuis plus de 30 ans en faveur de la prévention et la lutte contre la précarité énergétique.

Au service de cet engagement, EDF agit aux côtés des pouvoirs publics, des collectivités territoriales et des acteurs sociaux institutionnels et associatifs.

EDF agit également au plus près des personnes en difficulté en proposant un éventail de mesures, pour les accompagner et anticiper au mieux la précarité énergétique autour de trois thématiques : la prévention, l'accompagnement et l'aide au paiement.



### Le 28 juin, c'est parti pour candidater !

EDF lance les Trophées EDF Solidarité au cœur des régions pour soutenir et mettre en lumière des projets portés au niveau local par des acteurs ou des collectifs d'acteurs, en partenariat avec les équipes régionales Solidarité.

➡ des dotations de 5.000 € à 20.000 € seront attribuées à des projets qui illustrent la politique solidarité d'EDF, à la fois active et volontaire en faveur des clients en situation de précarité énergétique, et ancrée dans les territoires.

# Une pluralité de projets possibles

Les Trophées EDF Solidarité doivent être compris comme une impulsion à des initiatives s'inscrivant dans les objectifs de l'action Solidarité d'EDF menée en faveur des clients en situation de précarité énergétique.

L'objectif est de favoriser des actions de prévention et/ou de lutte contre la précarité énergétique, nouvelles sur un territoire, reposant sur différents axes possibles (exemples non exhaustifs ci-dessous) :

- **la lutte contre le non-recours** pour permettre aux clients en situation de précarité énergétique de bénéficier pleinement de leurs droits
- **le « allez-vers »** à travers des dispositifs qui permettent d'aller à la rencontre des clients en situation de précarité énergétique et apporter des solutions adaptées (structure mobile par exemple)
- **l'accompagnement ciblé de publics prioritaires** comme les étudiants, les personnes âgées, les familles monoparentales, les travailleurs pauvres autour des éco-gestes...



- **l'accompagnement au numérique** qui permet d'accéder aux outils de suivi et de maîtrise de sa consommation d'énergie et plus globalement, facilite les démarches du quotidien pour une plus grande inclusion générationnelle ou sociale
- **la lutte contre la précarité énergétique d'été et les excès de chaleur** à travers des actions pour lutter contre les « bouilloires thermiques »

# Les candidatures

---



## Le profil des candidats

### Sont éligibles :

- les associations reconnues d'intérêt général, les structures de médiation sociale, des CCAS, des bailleurs sociaux...
- agissant en faveur de la prévention et/ou la lutte contre la précarité énergétique
- à travers une action nouvelle pour leur région et impliquant EDF (si l'action existe déjà à l'échelle de la région, le projet présenté aux Trophées doit comporter une innovation, une amélioration ou une variante du projet existant)
- dont la mise en œuvre est prévue entre janvier et septembre 2025
- et qui ont déjà ou auront la qualité de partenaire d'EDF au plus tard lors de la remise des prix en décembre 2024

## Les modalités pour candidater

Le dossier de candidature est à renseigner par le porteur de projet (en lien si besoin avec l'équipe EDF Solidarité locale).

### Le dossier de candidature comprend :

- le présent cahier des charges signé par le porteur de projet
- la présentation du porteur de projet (annexe 1)
- la présentation du projet (annexe 2)
- l'attestation à signer par le porteur de projet (annexe 3)

### Le dossier de candidature doit être transmis par mail :

- jusqu'au 3 octobre 2024 (inclus)
- à Julie Le Roy / julie.le-roy@edf.fr (avec copie au Responsable Régional Solidarité de la région du porteur de projet / liste des contacts en annexe 4)
- **en indiquant en objet : Trophées EDF Solidarité + la région + le nom du porteur de projet**

# La sélection des dossiers



## ● L'analyse des dossiers

Les dossiers conformes seront transmis pour analyse aux membres du jury.

Le jury sélectionnera les lauréats et leur attribuera une dotation sur la base :

- d'un pitch de 5 minutes en visio qui permettra aux porteurs de projet à la fois de présenter leur dossier et d'échanger avec le jury lors d'un jeu de questions-réponses également de 5 minutes
- de la grille de critères pondérés ci-après

Grille d'analyse des dossiers Trophées EDF Solidarité		
<b>Présentation</b>	→ la qualité de la présentation orale et écrite du projet de prévention ou de lutte contre la précarité énergétique dans ses différentes composantes	<b>30%</b>
<b>Objectifs poursuivis, adéquation des moyens et évaluation prévue</b>	→ les bénéfices escomptés pour les personnes ciblées par l'action (typologies, caractéristiques, nombre...) et l'adéquation des moyens (humains, financiers, matériels, techniques...) mis en œuvre pour y parvenir dans le délai imparti (entre janvier et septembre 2025) → le réalisme et la faisabilité du projet notamment sur la base d'un budget prévisionnel argumenté et d'une grille d'analyse pour évaluer la portée et la réussite de l'action à réaliser	<b>30%</b>
<b>Communication</b>	→ la dynamique de communication prévue pour faire connaître l'action auprès des publics visés et pour la valoriser dans sa dimension partenariale avec EDF	<b>20%</b>
<b>Plus-value particulière</b>	→ critère laissé à l'appréciation de chaque membre du jury et par exemple : <ul style="list-style-type: none"> <li>• la reproductibilité des projets à l'échelle de la région, de plusieurs régions ou du territoire national</li> <li>• la mise en réseau de partenaires complémentaires</li> <li>• le lien du projet avec les orientations préconisées par la Recherche &amp; Développement d'EDF</li> </ul>	<b>20%</b>

# Les dotations

---

## L'objet des dotations

Les dotations attribuées dans le cadre des Trophées :

- peuvent venir compléter des financements déjà existants ou accessibles localement mais elles ne doivent pas s'y substituer
- peuvent couvrir des dépenses d'investissement, de formation, de communication, de consommables ou autres dépenses nécessaires à la réalisation de l'action (fournitures pédagogiques, petits équipements, matériaux...), d'accompagnement du public ou des équipes, de recrutement directement lié au projet...
- n'ont pas vocation à alimenter le financement courant des partenaires
- sont déterminées, en montant et en nombre, par le jury en fonction de la quantité et de la qualité des dossiers reçus
- sont comprises entre 5.000 et 20.000 €

## Le versement des dotations

Les dotations seront versées aux lauréats par le département EDF Solidarité dès le démarrage de l'action et sur production de la première facture, selon les modalités suivantes :

- 50% au démarrage de l'action à partir de janvier 2025 et sur production d'un état d'engagement de l'action
- 50% à l'issue de l'action (réalisée au plus tard à la fin du mois de septembre 2025) et sur production à la fois de l'ensemble des factures et d'un bilan

Le bilan de l'action et son évaluation réalisés à partir de la grille fournie dans le dossier doivent être transmis dès que l'action est terminée.

En cas de non-réalisation ou de réalisation partielle de l'action, le reversement, partiel ou total des sommes attribuées, pourra être demandé par le département EDF Solidarité (Cf. Annexe 3 Attestation du partenaire).



## Le jury

---

Le jury des Trophées EDF Solidarité est composé de :

- Jérôme Zielinski, chef du département Solidarité d'EDF et président du jury
- Jérémie Vialaneix, responsable Coordination et Animation du Marché des Clients Particuliers EDF & Chef de cabinet de Lionel Zekri, Directeur du marché des Clients Particuliers
- Arnaud Rouillé, Chef de projet R&D EDF sur la précarité énergétique
- Nathalie Douziech / Sylvain Decarne, responsables Partenariat au Département Solidarité d'EDF
- Julie Le Roy, chargée de mission pour les Trophées EDF Solidarité



## Le planning

---

<b>Ouverture des candidatures</b>	→ 28 juin 2024
<b>Réception des dossiers</b>	→ jusqu'au 3 octobre 2024
<b>Réunion du jury</b>	→ octobre 2024
<b>Annnonce officielle des résultats</b>	→ décembre 2024

---

**Signature du présent cahier des charges  
(à renvoyer par mail avec les autres pièces du dossier de candidature)**

Nom de la structure candidate :

Nom et prénom du signataire :

# ANNEXE 1

---

## Présentation du porteur de projet



### IDENTITÉ

Nom ou raison sociale :

Forme juridique :

Date de création de la structure :

N° SIRET :

Adresse du siège social :

Adresse du lieu d'activité (si différent du siège social) :

Téléphone :

Courriel :

Site Internet :

Responsable du projet :

Prénom / nom :

Téléphone :

Courriel :

### ACTIVITÉ ET SALARIES

Domaine d'activité :

Historique concis de la structure :

Missions :

Politique RSE (le cas échéant) :

Nombre de salariés en équivalent temps plein :

dont emplois aidés :

Nombre de bénévoles :

### PARTENARIAT

Le cas échéant, historique des actions déjà menées entre le partenaire et EDF Solidarité

## ANNEXE 2

---

### Présentation du projet

La présentation doit être concrète, concise et permettre de comprendre aisément en quoi consiste le projet dans ses différentes composantes.



- contexte, objectifs et cohérence avec l'action Solidarité d'EDF
- utilité pour les personnes ciblées, approche choisie
- secteur géographique d'intervention (échelle de la commune, du département de la région...), reproductibilité du projet
- moyens mobilisés (humains, financiers, matériels, techniques...), réalisme et faisabilité du projet notamment sur la base du budget prévisionnel argumenté (budget associé au projet et non budget global de la structure), financement du projet envisagé en N+1, mobilisation de partenaires publics et/ou privés pour réaliser l'action et le cas échéant, mise en réseau de partenaires complémentaires pour la mise en œuvre du projet, adéquation avec les objectifs poursuivis et grille d'analyse / critères d'appréciation retenus pour évaluer la portée et la réussite de l'action soutenue
- calendrier de mise en œuvre (entre janvier et septembre 2025)
- information / communication prévues pour faire connaître l'action auprès des publics visés et la valoriser y compris dans sa dimension partenariale avec EDF
- plus-value / élément différenciant du projet

## ANNEXE 3

---

### Attestation du partenaire

Je soussigné (e)

Représentant (*nom de la structure*)

- participe aux Trophées 2024 EDF Solidarité au cœur des régions pour le projet intitulé :
- et certifie la bonne gestion de la structure ainsi que l'exactitude des renseignements fournis pour renseigner le dossier de participation.

Dans l'hypothèse où la structure serait lauréate,

- m'engage, à communiquer sur le partenariat avec EDF pendant toute la durée de la convention de partenariat et au plus tard, dans les deux mois suivant l'annonce des résultats (le cas échéant, après présentation à EDF des supports envisagés),
- autorise EDF à communiquer sur le partenariat et le projet soutenu dans ce cadre (le cas échéant, après présentation par EDF des supports envisagés),
- m'engage à informer mon interlocuteur EDF Solidarité de toute modification du projet et à reverser toute somme indument perçue, au cas où la structure que je représente ne pourrait honorer les engagements pris, et notamment en cas de non-réalisation ou de réalisation partielle du projet.

Fait à

Le

(*signature et cachet de la structure*)

## ANNEXE 4

---

### Contacts utiles

### Responsables Régionaux Solidarité

#### AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

→ 01, 03, 07, 15, 26, 38, 42, 43, 63, 69, 73, 74

Delphine BONNEVIALLE - [delphine.bonnevialle@edf.fr](mailto:delphine.bonnevialle@edf.fr)

#### EST

→ 08, 10, 21, 25, 39, 51, 52, 54, 55, 57, 58, 67, 68, 70, 71, 88, 89, 90

Nathalie CALLOT-DELAGE - [nathalie.callot-delage@edf.fr](mailto:nathalie.callot-delage@edf.fr)

#### GRAND CENTRE

→ 16, 17, 18, 19, 23, 28, 36, 37, 41, 45, 79, 86, 87

David VOILEAUX - [david.voileaux@edf.fr](mailto:david.voileaux@edf.fr)

#### ILE DE FRANCE

→ 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95

Thierry EVE - [thierry.eve@edf.fr](mailto:thierry.eve@edf.fr)

#### MEDITERRANÉE

→ 04, 05, 06, 11, 13, 30, 34, 48, 66, 83, 84

Jacqueline CASTEL - [jacqueline.castel@edf.fr](mailto:jacqueline.castel@edf.fr)

#### NORD-OUEST

→ 02, 27, 59, 60, 62, 76, 80

Emmanuel PATRY - [emmanuel.patry@edf.fr](mailto:emmanuel.patry@edf.fr)

#### OUEST

→ 14, 22, 29, 35, 44, 49, 50, 53, 56, 61, 72, 85

Nicolas DENNI - [nicolas.denni@edf.fr](mailto:nicolas.denni@edf.fr)

#### SUD-OUEST

→ 09, 12, 24, 31, 32, 33, 40, 46, 47, 64, 65, 81, 82

Laetitia BECHAREL - [laetitia.becharel@edf.fr](mailto:laetitia.becharel@edf.fr)